

Sommaire

Préambule.....	3
Article 1 : Objet du contrat.....	5
Article 2 : La structuration des contrats.....	5
Article 3 : Durée du contrat.....	5
Article 4 : Les objectifs de Bordeaux Métropole.....	6
Article 5 : Les perspectives de développement du Taillan-Médoc.....	7
Article 6 : Modalités de mise en œuvre et de suivi du contrat.....	14
Article 7 : Déclinaison opérationnelle 2015-2017.....	17
Annexes.....	22
Annexe 1 : Tableau récapitulatif des actions par niveau d'enjeu	
Annexe 2 : Fiches action	
Annexe 3 : Rétrocessions foncières au bénéfice de la commune	

Préambule

Le 1^{er} janvier 2015, la Communauté urbaine de Bordeaux est devenue Bordeaux Métropole telle que définie dans la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM » du 27 janvier 2014.

Enrichie de nouvelles compétences en matière de développement économique, de contribution à la transformation énergétique, de politique de la ville, de lutte contre les inondations, la Métropole dispose de leviers supplémentaires pour atteindre l'objectif fixé de : « **devenir métropole de référence à l'échelle européenne, capable de concilier performance économique et exigence environnementale, rayonnement et proximité, urbanité et haute qualité de vie** ».

Pour répondre à cette ambition collective, le projet de mandature 2014-2020 a été formalisé et présenté en Conseil communautaire du 19 décembre 2014, exposant les grandes orientations stratégiques de la Métropole. N'étant pas un document figé, il fera l'objet d'une remise à jour annuelle au moment du débat d'orientation budgétaire, au regard de l'avancement des projets et au fur et à mesure de l'avancée du processus de métropolisation et mutualisation.

Ainsi, accompagner l'évolution de la métropole, dans un contexte de réelles contraintes financières et d'évolution des attentes des usagers, exige plus que jamais une gestion innovante et rigoureuse des ressources pour une action publique efficace. Cela passe notamment par la mise en commun des moyens humains et matériels de la métropole et des communes.

Le schéma de mutualisation mais aussi la démarche de territorialisation a cette vocation d'organiser au mieux les services rendus à l'utilisateur, tout en optimisant les dépenses et en trouvant les marges de manœuvre nécessaires au financement des priorités du mandat.

La métropole est donc engagée dans un processus global et cohérent qui recouvre à la fois les transferts de compétences prévus par la loi, la mutualisation de services entre les villes et la métropole, une plus large territorialisation de l'action publique et un mode de fonctionnement plus efficient.

Cette troisième génération de contrat de co-développement 2015-2017 a été élaborée dans cet esprit métropolitain, d'échange et de concertation responsable :

- Un esprit de « modération budgétaire » : les priorités ont été clairement définies afin de se concentrer sur les projets d'investissement indispensables à l'attractivité du territoire et aux attentes des habitants en termes d'emploi, de mobilité, de logement et de cadre de vie ;
- Un esprit de « solidarité et d'équité entre les communes membres » : les politiques métropolitaines ont été déclinées selon les mêmes principes sur l'ensemble du territoire. Les actions intercommunales, favorisant la synergie de deux ou plusieurs communes autour d'un même projet ont été privilégiées ;
- Un esprit de « respect de l'identité et de la légitimité des communes » avec la prise en compte des contextes spécifiques de chaque territoire et la mise en place de modes de coopération efficaces.

Ainsi, les contrats de co-développement apparaissent comme l'un des premiers modes opératoires de la mise en œuvre des objectifs métropolitains sur le territoire et confirment leur rôle structurant dans les relations de Bordeaux Métropole avec ses communes membres.

Outils opérationnels et prospectifs, les contrats de co-développement jouent un rôle central dans le développement d'un territoire harmonisé en marche vers « **la métropole européenne à haute qualité de vie** », et au sein desquels les énergies de chacun convergent.

Entre

Bordeaux Métropole, représentée par Monsieur Alain Juppé, son Président, dûment habilité par délibération du Conseil métropolitain n° 2015/0332 en date du 26 juin 2015,

Et

La commune du Taillan-Médoc, représentée par Madame Agnès Laurence-Versepuy, son Maire, dûment habilité par délibération du Conseil municipal n° XXX / en date du 20 ,

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de préciser les objectifs partagés par Bordeaux Métropole et la commune, sur le territoire de la commune, et de garantir la convergence des actions métropolitaines et communales.

Il vise à accompagner et cadrer les relations entre Bordeaux Métropole et la commune du Taillan-Médoc, sur la base d'un partenariat négocié et des engagements réciproques.

Article 2 : La structuration des contrats

Afin de préserver la souplesse et la cohérence des contrats de co-développement, mais aussi maintenir leur exhaustivité, les contrats de co-développement 2015-2017 sont structurés en 3 niveaux d'enjeu. Ainsi chaque fiche action est rattachée à un de ces 3 niveaux d'enjeu.

Enjeu métropolitain

- Actions ayant un rayonnement sur l'ensemble du territoire de la métropole et hors métropole.
- Projets définis comme métropolitains.
- Actions découlant des accords cadres (convention avec les partenaires).

Enjeu intercommunal

- Actions se déclinant sur le territoire de plusieurs communes.
- Actions impliquant une continuité dans la mise en œuvre des politiques métropolitaines sur le territoire de plusieurs communes.

Enjeu communal

- Actions se déclinant uniquement sur le territoire de la commune.

Article 3 : Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans pour la période de 2015 à 2017.

Article 4 : Les objectifs de Bordeaux Métropole

Pour répondre à l'ambition d'attractivité, de rayonnement et de qualité de vie de la métropole bordelaise, le contrat de co-développement 2015-2017, répond, de manière pragmatique et opérationnelle, aux cinq objectifs majeurs du projet de mandature 2014-2020 :

Affirmer et conforter le dynamisme économique du territoire au service de l'emploi

Dans un contexte de concurrence territoriale accrue, la métropole œuvre à mettre en place les conditions nécessaires au développement économique de son territoire. Renforcer l'attractivité du territoire ou encore valoriser la création d'emploi, sont autant de priorités affirmées par la métropole.

Ainsi, cet objectif vise à :

- faire de Bordeaux Métropole une destination incontournable ;
- miser sur l'excellence du campus ;
- intensifier la promotion et prospection ;
- soutenir et valoriser les locomotives économiques du territoire ;
- savoir accueillir les emplois de demain ;
- accompagner les entreprises dans toutes les étapes de leur développement.

Organiser un modèle de mobilité « intelligente »

Face à la constante augmentation des flux de déplacement au sein du territoire métropolitain, il apparaît primordial pour la métropole de faciliter les conditions de déplacement pour accompagner son développement et faciliter la vie de ses habitants.

Cet objectif vise ainsi à promouvoir une offre de transport performante, et se traduit par :

- conforter le réseau de transport en commun ;
- adapter le réseau routier aux dynamiques métropolitaines ;
- améliorer l'efficacité du réseau de transports en commun ;
- articuler les réseaux de transport à une échelle pertinente ;
- promouvoir un « mix mobilité » ;
- valoriser les innovations au service de la mobilité.

Proposer des logements accessibles et de qualité

Bien que le territoire girondin attire de plus en plus d'habitants, la métropole bordelaise ne bénéficie que partiellement de cette dynamique démographique. Le parc de logement métropolitain semble insuffisant et

ne correspond plus aux attentes des nouveaux arrivants ; en résulte un étalement urbain et la mise à l'écart des populations les plus fragiles.

Face à ce constat, des outils opérationnels sont mis en place pour :

- construire plus, construire mieux ;
- améliorer l'offre et les solutions de logements ;
- accroître la maîtrise foncière ;
- faire place à la nature ;
- aménager des espaces publics « à vivre ».

Veiller à la qualité de vie des habitants comme à la préservation de l'environnement

Engagée dans une démarche « Haute Qualité de Vie », la métropole bordelaise est soucieuse de promouvoir un développement urbain « plus durable, plus respectueux de l'environnement, plus attentif au bien-être de ses habitants ».

Cela passe notamment par :

- intensifier notre action en faveur de la rénovation énergétique du bâti ;
- développer les énergies renouvelables par la création de réseaux de chaleur majeurs ;
- promouvoir la technologie au service de la maîtrise des consommations ;
- préserver la biodiversité, valoriser les richesses naturelles et agricoles ;
- développer des services urbains respectueux de l'environnement ;
- prévenir les risques ;
- assurer la santé et le bien-être des citoyens.

Mettre en œuvre une action publique plus efficiente

Dans un contexte de forte contrainte financière, développer le territoire tout en assurant un service public de qualité est un défi majeur pour la métropole. Pour répondre à ces enjeux, le projet de mandature de la Métropole prévoit de :

- prioriser, arbitrer pour économiser ;
- innover, négocier pour dégager de nouvelles recettes ;
- mutualiser ;
- agir au bon niveau ;
- dialoguer avec les publics

Article 5 : Les perspectives de développement du Taillan-Médoc

L'un des enjeux de la contractualisation entre Bordeaux Métropole et les communes est de mettre en cohérence les objectifs de développement de la métropole avec le projet de territoire de la commune.

Diagnostic partagé - Etat des lieux

Identité générale

Le Taillan-Médoc, commune de 9 498 habitants, est situé dans le quadrant Nord-Ouest de la métropole bordelaise, aux portes du Médoc.

Le Taillan-Médoc se situe entre « Ville et Vignes ». Porte ouverte au Nord sur des vignobles prestigieux ainsi que sur de vastes espaces naturels préservés, la commune s'inscrit au Sud dans la vallée de la Jalle du Taillan.

Population et logement

D'une superficie de 1 516 hectares, le Taillan-Médoc est une commune essentiellement résidentielle et familiale ne comportant qu'un nombre limité d'activités et de commerces.

Logement

L'habitat est principalement de type horizontal. Il est constitué à 97 % de maisons individuelles.

Une partie importante du parc a été construite entre 1968 et 1990. Cette caractéristique, associée à l'importance de la propriété individuelle, induit une grande stabilité dans le peuplement et donc possiblement un fort vieillissement démographique à terme en l'absence de diversification du parc de logements.

La ville est confrontée à une demande de logements de plus petite taille, afin de répondre aux attentes des jeunes quittant le foyer des parents et des personnes vieillissantes en perte d'autonomie.

La densité moyenne de logements à l'hectare est assez faible, s'élevant à 7,6.

L'habitat social est en déficit. Il reste sous représenté, même s'il a connu une croissance ces dernières années pour représenter aujourd'hui 10,33 %. Pour

répondre à ce problème et atteindre les objectifs réglementaires de 25 % des résidences principales à caractère social, le rythme de production de logements projetés devrait être de l'ordre de 135 logements par an, dont 54 logements locatifs conventionnés et 20 logements en accession abordable.

La restructuration du centre (PAE centre bourg), en cours d'achèvement, vise à renforcer l'identité de la commune et la réalisation de la médiathèque contribue à favoriser son attractivité.

La demande sociale est endogène, issue de ménages résidant déjà dans la commune. La qualité de l'offre nouvelle a conduit à un accroissement de la demande, les demandeurs appréciant le côté attractif de la commune et les avantages des services de la métropole. La venue du tramway à l'horizon 2017 ne fait que renforcer ce sentiment.

Les emprises foncières à mobiliser pour les besoins en habitat pour la période 2016-2021 sont évaluées à 19 ha.

Population

La commune est en constante évolution démographique depuis les années 90. Sa population s'élève au dernier recensement à 9 498 habitants. Elle se situe par ailleurs dans l'un des secteurs les plus dynamiques démographiquement de la métropole.

Cette vitalité est amenée à perdurer dans les prochaines années avec la conduite de plusieurs projets urbains.

Les indicateurs de richesse des habitants de la commune sont élevés, puisqu'elle dispose d'un des plus forts revenus médians par ménage de la métropole bordelaise.

En effet, 37 % des ménages ont des ressources mensuelles supérieures à 4 000 € et 82 % sont des propriétaires occupants.

Le constat d'une commune qui jouit d'une situation socio-économique plus favorable que la moyenne ne doit toutefois pas masquer les situations précaires vécues par certains publics fragiles dont les besoins sont croissants comme en témoigne une sollicitation en hausse des services sociaux de la commune.

La commune abrite une population importante de gens du voyage sédentarisée dans des conditions précaires et/ou illégales, leur situation reste à régulariser.

Néanmoins, c'est une commune à caractère familial, ou le modèle dominant est celui des ménages avec enfants, âgés de 30 à 60 ans.

Mobilité et Desserte

La commune est traversée par de fortes migrations journalières (domicile – travail) et saisonnières vers les stations balnéaires pendant la période estivale.

Elle est aussi très sollicitée par un trafic poids lourds très important engendré par des activités extracommunautaires.

Deux infrastructures routières marquent le territoire du Taillan-Médoc .

- La RD 1215 constitue un élément de rupture dans le paysage.
- L'avenue de Soulac en centre bourg est très marquée par une circulation poids lourd à l'origine de nuisances importantes, mais dont la commune devrait à terme s'affranchir avec la réalisation de la future déviation du Taillan-Médoc sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental.

Le Taillan-Médoc se situe au 4^{ème} rang des communes les plus motorisées avec seulement 4 % de ménages sans véhicule particulier. Son positionnement géographique, associé à sa faible densité, explique un recours important à l'automobile par rapport aux autres modes de locomotion. A noter que l'arrivée du tramway en entrée de ville dans les prochaines années devrait modifier les comportements de déplacement des habitants.

La desserte en transport en commun est assurée par les lignes n° 5, 37 et 79 sur l'avenue de la Boétie et n° 5 et 79 sur l'avenue de Soulac.

Économie

L'essentiel des emplois du Taillan-Médoc est lié aux activités de droit privé en support d'un service public, aux commerces, à la réparation de véhicules et à la construction.

Certains secteurs sont sous représentés, notamment ceux liés aux activités scientifiques et techniques, aux services, à l'hébergement, ou encore à la restauration. L'évolution annuelle des emplois salariés est de 2,9 % sur la période 2010 / 2012, alors que la moyenne annuelle pour Bordeaux Métropole est de 1,1 %. Ils s'élevaient à 530 emplois en 2012.

L'absence de zone spécifique dédiée à l'activité économique entraîne un éparpillement des entreprises sur le territoire, notamment dans les secteurs du Centre Bourg, de la Boétie, et de Cassenore. La commune est ainsi exposée à une certaine fragilité commerciale.

La commune bénéficie cependant de la proximité de pôles d'activités situés sur les communes de Saint-Médard-en-Jalles, du Haillan et de Mérignac qui représentent un bassin d'emplois important à l'échelle de la métropole.

Forces et faiblesses

Niveau métropolitain	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un poumon vert doté d'espaces naturels importants (vignes, forêt, zones maraîchères) contribuant à l'économie locale et à la biodiversité du nord-ouest de l'agglomération. • La commune assure l'alimentation en eau potable d'une partie importante de la population, grâce aux sources du Thil, de la Gamarde et à l'aqueduc du Taillan. • Porte d'Entrée de l'agglomération en venant du Médoc. • L'arrivée du tramway en limite de commune constitue un réel atout, ainsi qu'une bonne desserte en transports en commun. • Nombreux projets en mutualisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • La commune souffre d'une problématique de gestion des flux venant du Médoc avec notamment un trafic poids lourd important. • Le Taillan-Médoc reste une « commune dortoir » du fait notamment de l'absence d'équipement métropolitain ou d'attractivité suffisante

Niveau intercommunal	
Forces	Faiblesses
<p>Proximité avec des bassins d'emplois</p> <p>Avec Saint-Médard, Le Haillan et Mérignac, Le Taillan-Médoc est situé à proximité de bassins d'emplois importants à l'échelle de la métropole, à l'instar de la zone aéroportuaire et des activités liées à la défense ou bien des entreprises situées à Blanquefort.</p> <p>Le Parc des Jalles</p> <p>Un projet commun, porté aussi par Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines et Blanquefort</p>	<p>Le traitement de la trame verte tend à isoler la commune</p> <p>Entourée de forêts et de cultures maraîchères, cela ne favorise pas pleinement le lien du Taillan-Médoc avec les communes riveraines.</p> <p>Une faiblesse des liaisons douces</p> <p>Notamment avec les communes limitrophes, Saint-Médard-en-Jalles, Blanquefort et Saint-Aubin de Médoc.</p>

Niveau communal

Forces

Un cadre de vie agréable

C'est un territoire qui accueille les populations travaillant aux alentours en leur offrant un cadre de vie agréable et une certaine proximité avec le littoral.

Le Taillan-Médoc dispose d'un potentiel de foncier relativement important.

Un réseau associatif sportif, culturel et social développé sur l'ensemble de la commune

- La commune compte près de 50 associations.
- Elle s'est dotée pour l'organisation de ces manifestations :
 - d'une salle polyvalente « Le Palio » ;
 - d'un pôle culturel « Le Domaine de la Haye » qui héberge la médiathèque, l'école de musique et l'auditorium.
- La commune possède une richesse en termes de patrimoine avec le Château de la Dame Blanche (XVIIIème) et ses vignobles.

Faiblesses

- Une circulation très dense et des nuisances liées au trafic poids lourds au centre de la commune.
- Absence de centralité qui tend à se résorber avec le PAE Centre Bourg.
- La commune présente un parc résidentiel, insuffisamment diversifié avec une prédominance de la maison individuelle en termes de typologie.
- Faiblesse du développement économique, avec une absence de zone spécifique dédiée aux entreprises.
- Gestion des gens du voyage sédentarisés dans des conditions précaires, source de pollution dans un secteur sensible.
- L'assainissement pluvial est un problème récurrent pour la commune, notamment lors de l'aménagement de l'espace public.
- Un retard, une forte proportion de voiries communales (non intégrées dans le domaine public métropolitain).

Bilan des études et réalisations sur les deux précédents contrats

Développement urbain

- L'aménagement du **Centre Bourg** a été étudié et réalisé en partie sur les deux contrats précédents. Il vise à donner une centralité, en favorisant les commerces de proximité et l'habitat avec une composante de mixité sociale.
- La requalification du **secteur du Chai** : il s'agit dans un objectif de développement de la commune et d'aménagement du territoire de requalifier un quartier souffrant d'un manque de cohérence urbaine et d'un sous équipement en VRD. Il s'agit aussi, dans un objectif social de poursuivre en mettant en œuvre les moyens de résorber l'habitat précaire, de sauvegarder pour des raisons sanitaires le périmètre de captage des sources du Thil et de la Gamarde et de tendre vers le seuil des 25 % de logements sociaux requis. L'opération porte sur 66 hectares dont 5 hectares à vocation économique. Le projet concerne la réalisation de 676 logements, soit 60 000 m² de SHON. Une première tranche est en cours de construction sur l'îlot « Sabaton », portant sur la réalisation de 33 logements (Résidence Maou Ha) dont 17 à vocation de logement de familles de gens du voyage.
- **Secteur de Gelés / Renouille** : il s'agit d'un secteur entouré de forêts, situé au Nord de la commune, à enjeux environnementaux forts avec une étude pré-opérationnelle en cours. L'étude diligentée vise à définir l'opportunité, les conditions, et les outils d'un développement urbain.
- **Parc public communal et trame verte** : l'étude concerne l'élaboration d'un plan guide d'aménagement et de valorisation environnementale et paysagère.
- **Chemin du four à chaud** : l'étude de requalification de la voie vise à sécuriser les déplacements piétons et 2 roues et à aménager ponctuellement du stationnement. La levée des préalables fonciers est en cours, une déclaration d'utilité publique doit être lancée.

Les aménagements voirie et assainissement

- **Avenue de la Boëtie**, un premier tronçon, Cimetière / Calvet est réalisé, l'autre Calvet / Allée du Curé est en cours d'achèvement.
- **Accès à la Médiathèque** : ces travaux concernent une partie de la rue de Calvet, qui a été aménagée avec une aire de retournement et du stationnement. Les travaux sont achevés.
- **Avenue de Soulac**, il s'agit, en lien avec l'arrivée du tramway, de l'aménagement de pistes cyclables réalisées jusqu'au carrefour de Cantinolle. L'opération est terminée.
- **Bassin de retenue de Grimoine**, les travaux sont en partie réalisés, notamment le collecteur sur la rue de Cante Cric. Le bassin lui, est en cours de finition (réception en juillet avec reprise végétation éventuelle à l'automne).
- **Bassin de Lacaussade**, réalisation du collecteur EP.
- **Rue de Belgique**, collecteur d'eaux usées réalisé.

Les espaces naturels

- Arboretum du Domaine de la Haye, action de protection et de valorisation d'un espace naturel (espace boisé).

Enjeux partagés

Les grandes orientations partagées de la mandature

Niveau métropolitain

- Dans le cadre du SDODM, améliorer l'accès au réseau de transports en commun et les rabattements des véhicules particuliers en lien avec l'arrivée du tramway, encourager le développement et l'utilisation des modes de transports alternatifs à la voiture. (Étude prospective de desserte en TCSP du secteur Ouest, arc économique Grand Ouest). Mener une réflexion sur les flux de circulation venant du Médoc, notamment avec la réalisation de la déviation du Taillan-Médoc pilotée par le Conseil départemental.
- Identifier le Taillan-Médoc comme porte d'entrée du Médoc et de la métropole par le développement économique et touristique de la commune.
- Diminuer la quantité de déchets collectés.
- Réaliser en coopération avec Saint Médard-en-Jalles et Saint Aubin-de-Médoc, un complexe aquatique métropolitain.

Niveau intercommunal

- Lancer une réflexion sur les espaces naturels en lien avec les autres communes (Parc des Jalles, Vallée maraîchère, Gamarde, massif forestier).
- Intégrer le devenir du site DIATAN en porte d'entrée du Parc (foncier).
- Étudier la liaison douce en direction de la commune de Saint- Aubin par notamment le lycée du Sud Médoc et du collège Léonard de Vinci.
- Aménager le carrefour de Cantinolle.

Niveau communal

- Définir la stratégie foncière et d'urbanisation de la commune en lien avec le PLU. Il s'agit de trouver un juste équilibre entre les politiques de développement et préservation. Le Taillan-Médoc dispose d'une réserve foncière importante de parcelles non bâties. Celles-ci se situent souvent en cœurs d'îlots et menacent d'être enclavées par les dernières mutations en façade sur rue. La multiplication des bandes d'accès ne va pas faciliter la création de maillages d'espaces publics au service d'une évolution de ce foncier. Une stratégie reste donc à définir avec Bordeaux Métropole sur le devenir de ces territoires.
- Satisfaire aux obligations de la loi SRU en matière de logements sociaux.
- Diversifier l'offre résidentielle pour l'adapter notamment à des logements plus petits, pour répondre aux besoins des jeunes ménages et des personnes vieillissantes.
- Qualifier et arrêter les limites entre « forêt, campagne et vignes », au travers d'une urbanisation maîtrisée.
- Créer un centre ville offrant un bon panel de services, susceptible de contrer la dispersion de l'habitat dans les secteurs les plus diffus. Saisir les opportunités foncières pour diversifier l'offre résidentielle. Poursuivre la visibilité du centre ville en favorisant le commerce de proximité tout en affirmant son identité et en préservant son patrimoine paysager et architectural.
- Pacifier le trafic sur l'axe Nord-Sud et sécuriser les carrefours sur les grands axes (Mathyadeux / Soulac RD 1 et Foin / Soulac RD1).
- Mettre à niveau le réseau d'assainissement pluvial en lien avec le FIC.
- Préserver le patrimoine architectural.
- Résorber l'habitat précaire des gens du voyage et traiter la question de leur sédentarisation.
- Favoriser l'implantation d'une zone d'activités et accompagner le développement économique).

Les sites prioritaires

Niveau métropolitain

Sites 55 000 hectares

Un site laboratoire a été identifié, à cheval sur le Taillan Médoc et Blanquefort, sur Gelés-Tanais.

Niveau intercommunal

Natura 2000 et PEANP (périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains). Poursuivre les réflexions sur les espaces naturels en lien avec les autres communes.

Secteur Cantinolle

Valorisation et aménagements du secteur de Cantinolle, avec la réalisation du Parc Relais, l'arrivée du Tramway, la réflexion concernant la relocalisation de DIATAN et l'aménagement du carrefour.

Niveau communal

ZAE du Chai :

Réaliser une opération efficiente et bien insérée dans son environnement afin d'assurer le développement économique de la commune et la relocalisation d'activités préexistantes. Il s'agit d'aboutir à la commercialisation de lots à la suite d'une procédure d'aménagement à définir, portée par la métropole ou un opérateur privé.

P A E Centre bourg

L'apaisement prochain du trafic sur la RD 1 devrait favoriser la poursuite des actions de consolidation de la rive Est de cet axe. En effet, l'aménagement des terrains situés à l'Est de l'avenue de Soulac et de certaines parcelles éparses situées dans le tissu ancien doivent améliorer et affirmer ces fonctions de centralité. Il s'agit de réorganiser certains espaces publics, avec une volonté communale forte, à savoir la création d'aires de stationnement pour favoriser le tissu commercial et de services et valoriser la structure urbaine existante. Amorcée dans le cadre du premier contrat, la réalisation de cet aménagement est bien avancée.

P A E du Chai

Poursuivre la réalisation de cette opération, en maintenant l'outil « PAE », s'assurer de la maîtrise foncière et mener le projet de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale à destination de populations précaires afin de résorber l'habitat insalubre.

Article 6 : Modalités de mise en œuvre et de suivi du contrat

La gouvernance de proximité

Le schéma de mutualisation

Le schéma de mutualisation adopté en Conseil métropolitain le 20 mars 2015 constitue notamment le cadre général du dialogue entre les communes et Bordeaux Métropole.

Il a pour vocation d'organiser au mieux les services rendus à l'utilisateur, tout en optimisant les dépenses et en trouvant les marges de manœuvre nécessaires au financement des priorités du mandat.

Cela se traduira notamment dans un « pacte financier et fiscal », en application de la loi de programmation sur la ville.

Pour leur mise en œuvre, les cinq objectifs du projet de mandature s'appuieront sur une gouvernance de proximité, un fonctionnement territorialisé renforcé et une plus grande mutualisation. L'ensemble de ces principes sont formalisés dans le schéma de mutualisation.

Un des supports de ce nouveau mode de gouvernance est le contrat d'engagement qui formalise le cadre général d'organisation des relations et de l'action Métropole/commune.

Le rôle des pôles territoriaux

Les directions territoriales qui deviendront des pôles territoriaux au 1^{er} janvier 2016 constitueront l'un des lieux d'organisation concret d'une mutualisation proche des habitants et des communes.

Ils permettront la poursuite de la déconcentration des missions assurées par la Métropole.

Ils sont ainsi confortés dans leur mission entre autre de suivi et de coordination des contrats de co-développement au plus près des communes.

Ces pôles territoriaux au nombre de quatre sont répartis et constitués de la manière suivante :

Pôle territorial ouest

Blanquefort, Bruges, Eysines, Le Bouscat, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Martignas, Mérignac, Saint-Aubin de Médoc, Saint-Médard-en-Jalles et Parempuyre ;

Pôle territorial sud

Bègles, Gradignan, Talence, Pessac et Villenave-d'Ornon ;

Pôle territorial rive droite

Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bouliac, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul ;

Pôle territorial de Bordeaux

Bordeaux.

L'organisation des pôles territoriaux, placés sous l'autorité d'adjoints au Directeur général des territoires, traduit la transformation et le changement d'échelle des directions territoriales mises en place en 2011. Ils sont ainsi structurés autour de quatre directions, traduisant notamment la volonté de conforter la transversalité dans la gestion des dossiers et des sollicitations :

- une direction du développement et de l'aménagement, qui pilote la mise en œuvre à l'échelle de son territoire des politiques de développement et d'aménagement (mobilité, développement économique, projets urbains et d'espaces publics, politique de la ville, AOS, foncier...);
- une direction de la gestion de l'espace public, elle-même organisée en services territoriaux chargés d'apporter au plus près du terrain les services publics de proximité dans le domaine de l'entretien et de la

maintenance de la voirie, des espaces verts et de la propreté urbaine ;

- une direction administrative et financière chargée d'une part, pour le compte des communes qui ont mutualisé ces fonctions, de la préparation, de l'exécution et du contrôle budgétaire et de la commande publique, et d'autre part du support administratif, financier et marchés spécifiques pour le pôle territorial ;
- une direction des ressources humaines chargée des activités RH déconcentrées pour le compte des communes et pour les agents métropolitains.

L'Adjoint au Directeur général des territoires, en charge d'un pôle territorial, pilote et garantit la mise en œuvre du contrat de co-développement et du contrat d'engagement passés entre Bordeaux Métropole et les communes de son territoire.

Chaque pôle territorial sera animé par une Conférence territoriale des élus, lieu de coordination, d'information, d'échanges et de propositions.

Le référent territorial

Le référent territorial est l'interlocuteur privilégié transversal de la commune au sein du pôle territorial. Il est l'animateur du contrat de co-développement.

Avec l'appui de la mission contractualisation avec les communes, il assure la préparation, le suivi et l'élaboration du contrat de co-développement.

Le chef de projet

Un chef de projet est identifié pour chaque action du contrat. Il a en charge son pilotage et sa mise en œuvre. Il assure le suivi de l'avancement du projet et rend compte régulièrement au référent notamment dans le cadre des revues de contrats annuelles.

Il est garant du respect des engagements métropolitains dans le cadre de la mise en œuvre du contrat et du respect de l'enveloppe budgétaire allouée à l'action.

Les modalités de financement du contrat

Cette troisième génération de contrats de co-développement traduit les orientations définies dans les lettres de cadrage budgétaire 2015 et 2016 de Bordeaux Métropole. Ainsi, une diminution de 5 % par an du montant des subventions de fonctionnement versées aux personnes de droit privé ainsi qu'une baisse de 1,7 % des frais de fonctionnement courant hors charges indexées ont été appliquées.

Par ailleurs, ce contrat s'inscrit dans le respect des grands équilibres de la prospective 2015-2020 de Bordeaux Métropole et du programme pluriannuel d'investissement (PPI) y afférent ; ce dernier intégrant une logique de gestion de ses investissements en autorisation de programme et crédits de paiement, qui permet de conforter un niveau d'engagement pluriannuel sur la durée des projets et d'un vote budgétaire au regard du strict besoin annuel.

Ainsi, les contrats de co-développement 3^e génération sont composés :

- d'une part, d'actions « coup partis » des contrats précédents. Elles sont financées par des crédits prévus et d'ores et déjà individualisés au sein du PPI de Bordeaux Métropole présenté lors du Débat d'orientation budgétaire 2015 ;
- et d'autre part, de nouvelles actions retenues notamment au regard de leur opportunité, de leur niveau de priorisation par la Métropole et la commune, de la maturité et faisabilité du projet. Elles seront intégrées au PPI 2016-2020.

Les contrats 2015-2017 ont été élaborés en complémentarité avec les actions relevant du Fonds d'intérêt communal (FIC) qui pourra participer au co-financement de certains projets inscrits aux contrats de co-développement.

Conformément à la délibération n° 2014/0796 du 19 décembre 2014 relative au FIC, les études et travaux sur les voies de catégorie 3 et 4, y compris les aménagements cyclables, ne sont pas retenus au titre des contrats de co-développement mais relèvent d'un financement au titre du FIC.

Il en est de même pour les travaux d'assainissement Eaux pluviales d'enjeu local, ainsi que les études opérationnelles, acquisitions foncières ou libérations d'emprises s'y rapportant.

Le FIC contribue aussi au financement des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain à hauteur de 20 %.

En plus des contrats de co-développement et du FIC, une enveloppe exceptionnelle de remise à niveau et d'entretien de la voirie, trottoirs et espaces publics est également allouée pour la période 2015-2017 pour un montant de 4,2 M€ par an.

Elle est aussi bien affectée à des travaux de maintenance préventive en fonctionnement qu'à des travaux de grosses réparations en investissement.

L'ensemble de ces lignes sera décliné au sein du plan pluriannuel d'investissement 2016-2020 qui sera présenté lors du débat d'orientation budgétaire pour 2016.

Les modalités de mise en œuvre du contrat

Chacune des actions inscrites au contrat sera mise en œuvre conformément aux processus décisionnels de Bordeaux Métropole et aux règles qui régissent l'attribution des aides de la Métropole aux communes et partenaires : jalons décisionnels des projets, conventions pour attribution de fonds de concours, respect des règlements d'intervention et délibérations cadre et plus généralement dans le respect des compétences détenues par ses organes de décision et dans les limites fixées par les modalités de financement du contrat.

Suivi et adaptation du contrat

Le pilotage des contrats se fera par la tenue de revues de contrat à raison de 2 à 3 par an animées par les référents territoriaux, afin de permettre un suivi des engagements pris.

Le principe de substitution, outil majeur de l'adaptabilité et de la vie du contrat est maintenu.

Ainsi, toute action nouvelle demandée devra s'accompagner d'une substitution avec une action d'ampleur équivalente au même niveau d'enjeu.

Ces adaptations sont traitées par la mission contractualisation avec les communes en lien avec le pôle territorial.

Par ailleurs, certains sujets pourront faire l'objet, le cas échéant, d'avenants thématiques en fonction des nouvelles compétences adoptées par Bordeaux Métropole telles que la politique de la Ville, la Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), les équipements d'intérêt métropolitain, etc.

Article 7 : Déclinaison opérationnelle 2015-2017

Bordeaux Métropole impulse des politiques métropolitaines qui se déclinent sur l'ensemble du territoire de la métropole dans le cadre de schémas directeurs ou plans-programmes. Ceux-ci encadrent des actions plus opérationnelles, déclinées dans les contrats.

Les schémas directeurs et plans-programmes

Gestion des déchets

Soucieuse de proposer des services urbains respectueux de l'environnement, la métropole bordelaise s'est lancée le défi de réduire la production de déchets sur son territoire.

Le **Plan déchets** 2016-2020 adopté en mai 2015 est la nouvelle étape de la politique déchets de la Métropole. Il reprend l'ensemble des composantes de la politique déchets qui va de la prévention, de la pré-collecte, de la collecte, du tri, de la valorisation jusqu'au financement du service.

Au titre de la **prévention**, Bordeaux Métropole s'engage à poursuivre le **Programme local de prévention des déchets** (PLPD) de 2012 et à mettre en œuvre un nouveau PLPD pour 2017-2020.

En termes d'objectifs quantifiés, la métropole se fixe l'ambition de réduire de :

- 10 % les ordures ménagères par habitant entre 2011 et 2020 ;
- stabiliser la production des encombrants collectés par habitant ;
- réduire de 1 % les déchets verts collectés par habitant et par an entre 2011 et 2020 ;
- stabiliser le poids des déchets non ménagers pris en charge par la métropole.

L'atteinte de ces objectifs passe par l'élaboration de différents types d'actions.

Elles couvrent des thématiques diversifiées tels que le développement du compostage, la réduction du gaspillage alimentaire, le développement du stop pub, le développement du réemploi et l'éco-exemplarité.

Différentes actions sont menées au titre de la prévention en partenariat avec les communes.

En outre, certaines actions du Plan déchets sont déclinées dans les fiches action.

C'est notamment le cas des actions suivantes :

- densification des points de collecte du verre ;
- création d'éco-points ;
- création de centres de recyclage ;
- soutien aux « Ressourceries et recycleries ».

Valorisation et préservation des espaces naturels

Les objectifs métropolitains en faveur de la valorisation et la préservation des espaces naturels se déclinent autour d'un dispositif d'intervention financier et de différents programmes structurants, à savoir :

Un dispositif métropolitain d'aide financière et technique aux porteurs de projet

Adopté en décembre 2011, il vise à soutenir des « projets Nature » relatifs à la valorisation, la protection, la sensibilisation des espaces naturels, agricoles, des sentiers de découvertes de la nature, de la biodiversité et du patrimoine bâti y afférent. Concernant les communes, ce dispositif prévoit que les aides de Bordeaux Métropole peuvent être cumulées dans la limite de ce qui est retenu au titre du contrat de co-développement.

Des programmes visant à la prévention des risques

- **Programme d'action de prévention contre les inondations (PAPI)** : largement impliquée dans la lutte contre les inondations, la Métropole promeut à travers ce programme des actions et travaux cofinancés par l'Etat à hauteur de 40 % maximum ;
- **Accompagnement aux communes dans la réalisation du Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)** : ce document est destiné à informer la population sur les risques naturels et technologiques affectant le territoire communal ainsi que les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque ;
- **Accompagnement aux communes dans la réalisation de leur Plan communal de sauvegarde** : cette mesure concerne les communes soumises à un risque naturel ou technologique.

Des programmes visant au maintien des espaces agricoles

- **Politique agricole alimentaire de la Métropole** : l'enjeu métropolitain est de soutenir les exploitations en place (développement et transmission) et d'en accueillir de nouvelles, dans l'objectif prioritaire de développer une agriculture alimentaire locale et durable. Pour cela, différents volets sont à décliner sur le territoire, en partenariat avec les communes, les autorités compétentes et les acteurs locaux experts.

Une attention particulière sera portée sur le volet foncier.

Des programmes visant à la promotion des espaces naturels

- **Programme 55 000 hectares pour la Nature** : ce programme d'action vise à « multiplier les projets nature » au sein du territoire métropolitain, en valorisant les espaces naturels. Cette approche concerne aussi bien les cœurs de ville que les espaces agricoles ou encore les friches urbaines.

Les enjeux de préservation des espaces naturels sont partagés par la Métropole et les communes. Aussi, les programmes précités font l'objet de fiches action territorialisées au sein du présent contrat.

La politique de l'eau

Depuis décembre 2011, la métropole bordelaise est dotée d'un document cadre sur la Politique de l'eau affichant ainsi sa stratégie à 20 ans autour des enjeux de l'eau. La métropole bordelaise s'engage activement dans la préservation des milieux aquatiques et la constitution d'une ressource en eau de qualité.

Au titre de la politique de l'eau, les programmes suivants notamment sont mis en œuvre :

Schéma directeur des eaux usées sur le territoire métropolitain

Ce schéma s'articule autour de trois axes majeurs, à savoir : la qualité des eaux, l'adaptation des réseaux et la gestion patrimoniale des réseaux.

Schéma directeur des eaux pluviales sur le territoire métropolitain

Bordeaux Métropole œuvre à la mise à jour de ce schéma, avec pour objectif : la lutte contre les inondations, la qualité des eaux ainsi que la gestion patrimoniale des réseaux.

Opération « Ressources de substitution en eau potable – réalisation du champ captant »

Cette opération répond aux objectifs du SAGE Nappes Profondes de Gironde en termes de ressources de substitution en eau potable.

Auto-surveillance des réseaux d'assainissement de la Métropole

Cette opération concerne la mise en place d'équipements d'instrumentation du réseau d'assainissement, en lien avec l'évolution de la réglementation.

Ces programmes comportent des volets opérationnels, déclinés dans les fiches action.

C'est le cas des fiches action suivantes :

- études hydrauliques ;
- études et travaux de lutte contre les inondations ;
- aménagement des réseaux d'assainissement eaux usées ;
- surveillance et modernisation de portes à flots.

La politique de l'habitat

La question de l'habitat est au cœur des préoccupations métropolitaines et communales. Afin d'intensifier le parc de logement mais aussi de garantir une offre de logement de qualité, Bordeaux Métropole prévoit plusieurs programmes d'actions :

Le Programme local de l'habitat (PLH)

Programme phare de la politique de l'habitat sur le territoire métropolitain, le PLH vise à :

- affirmer la dimension sociale de la politique de l'habitat métropolitaine ;
- favoriser la production de logement neuf ;
- agir en faveur du parc existant.

L'opération 50 000 logements, le long des axes de transport collectifs

Ce programme est l'objet d'une étroite collaboration entre les communes et Bordeaux Métropole. L'objectif est d'amplifier l'effort de construction de la métropole tout en garantissant une offre accessible et attractive pour tous les publics. Cette opération se décline sur plusieurs communes de la métropole et fait l'objet de fiches action spécifiques.

La politique des déplacements

Adopté en Conseil communautaire le 29 avril 2011, le **Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM)** définit le cadre de référence en matière de transports en commun et recense les principaux axes de déplacements à l'horizon 2025. Il prend en compte le développement optimal du territoire métropolitain en intégrant les projections démographiques et projets urbains en cours.

Au regard des quatre études de faisabilité réalisées au niveau des liaisons prioritaires, il a été acté en Bureau du 18 septembre 2014 d'étudier une nouvelle organisation des réseaux de transport collectif afin de mieux articuler les lignes et assurer un meilleur maillage pour une desserte de qualité sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Ainsi, ces réflexions se poursuivent en lançant des études opérationnelles, pré-opérationnelles et de faisabilité pour la réalisation de nouvelles lignes de transport. L'ensemble de ces études sont territorialisées et déclinées dans le contrat de co-développement de chacune des communes concernées.

Développement économique

La politique économique de Bordeaux Métropole a pour ambition de se développer autour de 5 grands axes :

Accompagner le développement de ses filières d'excellence

La Métropole est une place forte de l'industrie de pointe, à travers notamment :

- l'aéronautique, le spatial et la défense autour de grands noms du secteur (Thales, Airbus défense and Space, Dassault, Heraklès), à proximité de l'aéroport ;
- la santé et les biotechnologies, à proximité du campus ;
- l'optique et les lasers ;
- ainsi que d'autres filières structurantes pour l'activité métropolitaine (chimie, éco-activités, nautisme).

Cette stratégie s'appuie sur la structuration d'écosystèmes, notamment les technopoles, clusters et pôles de compétitivité, qui permettent d'ancrer les dynamiques des entreprises en les adossant au monde de la recherche, de l'innovation et de la formation.

Elle repose également sur l'aménagement de pôles d'excellence et parc d'activités dédiés (Bordeaux Aéroport, Creative Valley, Ecoparc, Cité de la photonique, etc.).

Positionner la métropole en pointe sur l'économie de l'innovation

- Numérique : structuration de la filière et accompagnement de la transformation numérique, qui trouve sa reconnaissance dans la labellisation French Tech.
- Smart city et smart grids.
- Tertiaire supérieur : faire de l'économie de services une des filières stratégiques du territoire.

Développer l'économie de proximité et l'emploi local et durable

- Favoriser le développement du commerce de proximité et de l'artisanat.
- Accompagner l'entrepreneuriat en général et l'entrepreneuriat social en particulier en simplifiant les dispositifs d'accompagnement des entreprises, de l'émergence à la croissance.
- Améliorer les réponses de proximité, avec notamment la mise en place d'animateurs économiques de proximité au sein des pôles territoriaux.

Améliorer l'aménagement des zones économiques

- Mobiliser un opérateur public (SPL La Fab) pour produire du foncier aménagé à destination des entreprises (et pour tout type d'entreprises).
- Développer des programmes d'aménagement et de revitalisation ambitieux des zones économiques existantes (Grand Bersol, la Mouline, etc.).

Attractivité et tourisme

- Développer une véritable stratégie de marketing territorial à travers l'initiative « Bordeaux Métropole attractive », pilotée par Bordeaux gironde investissement (BGI).
- Renforcer l'animation des réseaux économiques du territoire et accompagner les entreprises sur des initiatives à l'international, notamment dans le cadre de partenariats avec d'autres métropoles (Londres, Québec, Munich, etc.).

- Renforcer la politique touristique de la métropole, notamment en matière de tourisme d'affaires ou de tourisme fluvial.

Ces 5 grands axes se déclinent sur l'ensemble du territoire métropolitain et peuvent dans certains cas faire l'objet de fiches action plus opérationnelles au sein du contrat de co-développement.

Les fiches actions

Les actions de cette 3^e génération s'inscrivent dans la continuité des deux précédentes, en traduisant un engagement partagé de la métropole et des communes sur des projets et des actions pour 3 ans, de 2015 à 2017.

Elles déclinent de manière très opérationnelle et territorialisée les politiques métropolitaines dans les domaines mentionnés ci-dessus mais aussi :

- les aménagements de voirie y compris aménagements cyclables ;
- les projets urbains ;
- la politique de la ville ;
- le soutien aux manifestations culturelles ;
- le soutien aux équipements sportifs ;
- la rénovation des écoles métropolitaines ;
- la coopération technique (accompagnement et ingénierie des services entre la métropole et les communes ;
- l'amélioration de la vitesse commerciale des bus.

Ces actions font l'objet de fiches détaillées annexées au présent contrat.

Les thématiques non territorialisées

Certaines politiques métropolitaines ne sont pas déclinées dans les contrats de co-développement à savoir :

- dans le domaine des transports : création de nouvelles lignes, de station VCub ou de box collectif ; ces actions relèvent d'une délégation de service public ;
- la mise en place de bornes électriques : nouvelle compétence à l'étude ;
- l'archéologie préventive.

Fait à Bordeaux, le ...

Pour Bordeaux Métropole,

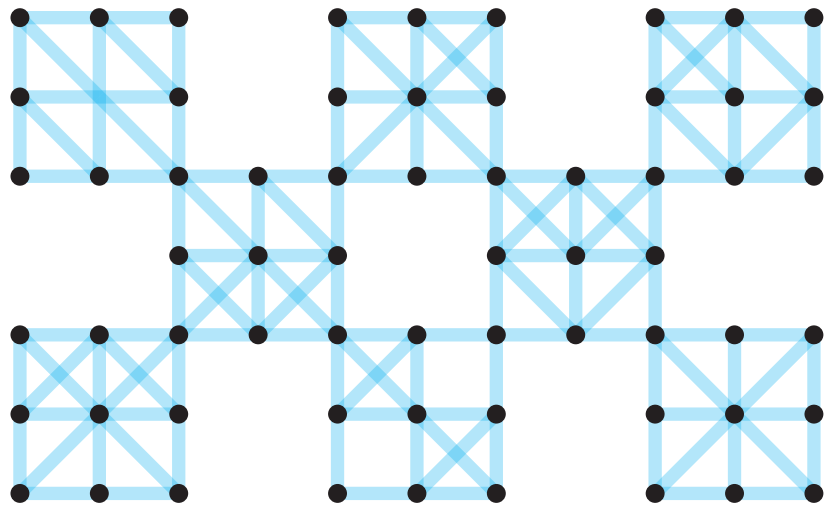
Le Président,

Alain Juppé

Pour la commune du Taillan-Médoc,

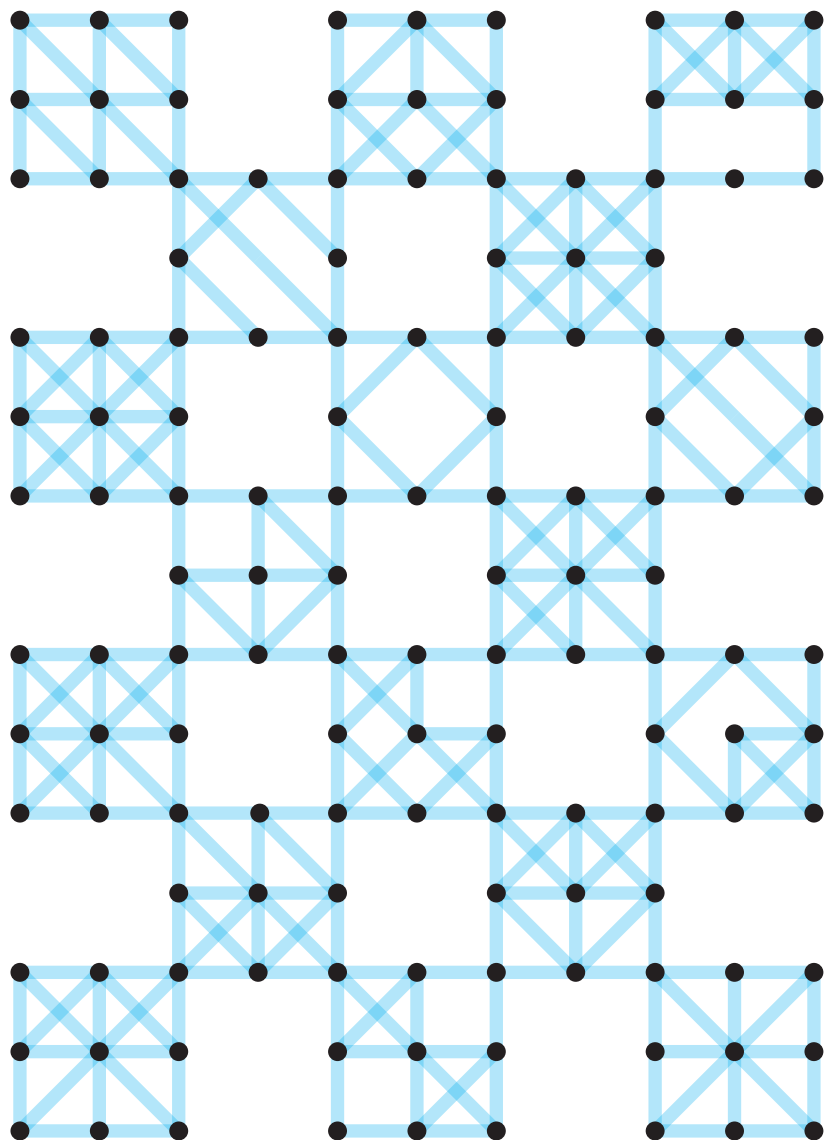
Le Maire,

Agnès Laurence-Versepuy



Annexe 1

Tableau récapitulatif
des actions par niveau d'enjeu



Fiches action par niveau d'enjeu

Métropolitain

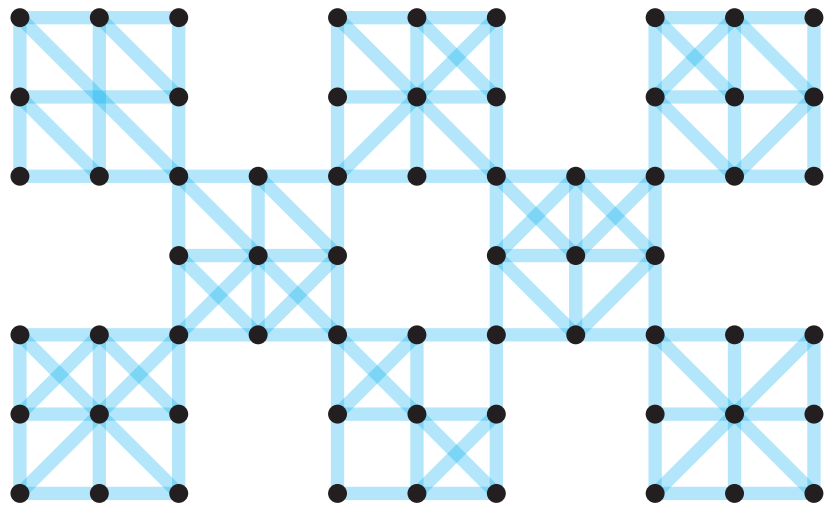
0003	Etude urbaine et paysagère sur le secteur de Gelès Renouille
0004	AMO Secteur de Cantinolle
0015	Natura 2000 "Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines" - animation et valorisation des espaces naturels et agricoles au sein de la zone Natura 2000
0016	Programme d'actions du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEANP) des Jalles
0018	Densification des points de collecte du verre sur le territoire métropolitain
0019	SDODM - Lancement d'une étude prospective de faisabilité pour la desserte en TCSP du secteur extra rocade à l'ouest de l'agglomération
0023	Mise en commun du site web de Bordeaux Métropole dédié à la participation citoyenne

Intercommunal

0008	Entrée de ville : giratoire RD1215 (accès secteur du Chai)
0010	Chemin du Four à Chaux
0011	Avenue de la Boétie
0012	Aménagement des accès du lycée Sud-Médoc et du collège Léonard De Vinci
0020	Création d'une piscine intercommunale
0021	Festival Plein F'art

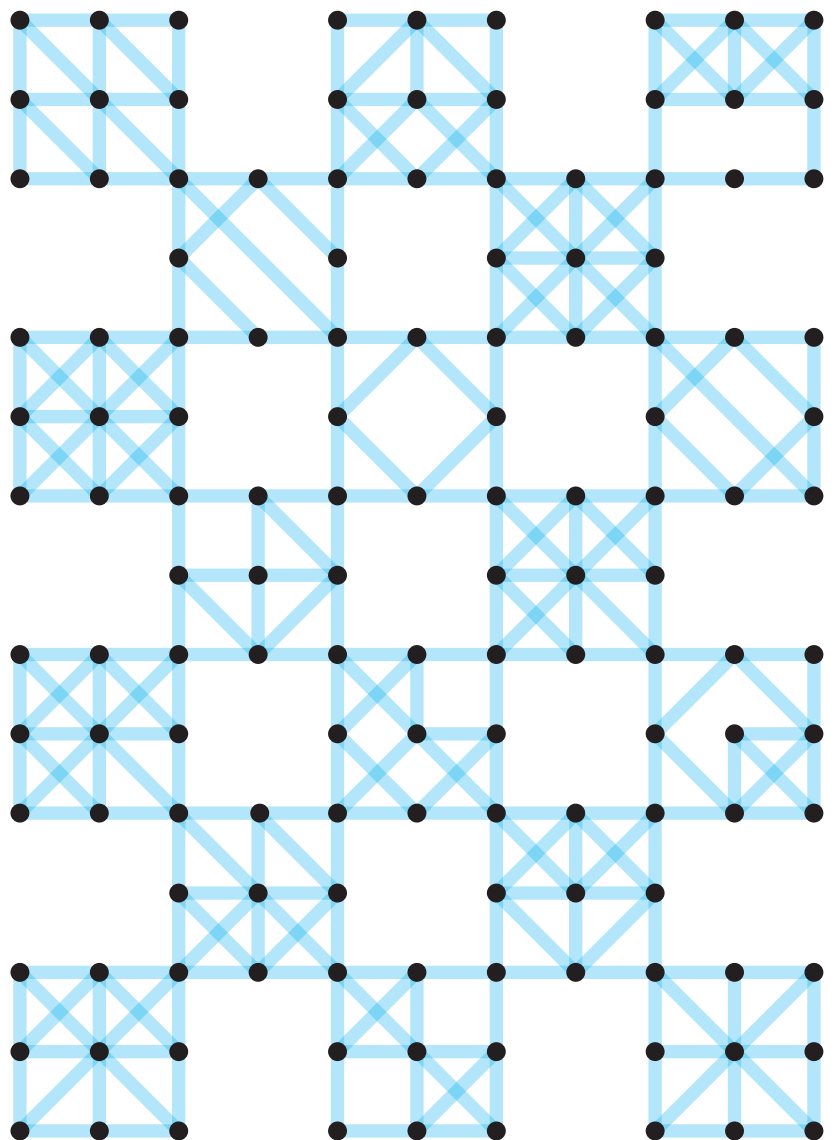
Communal

0001	PAE Centre bourg du Taillan Médoc
0002	PAE du Chai
0005	Parc d'activités économiques Le Chai
0006	Projet de développement économique communal
0007	Manager commerce à temps partiel
0009	Sécurisation des carrefours sur la RD 1
0013	Charte architecturale et paysagère
0014	Nature en ville : trottoirs plantés, jardins partagés, paysagement des axes routiers niveau 1 et 2 dans le cadre de continuité écologique
0017	Aide au financement et à l'animation de projets communaux liés au développement durable : amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, développement de l'éclairage solaire et de la sensibil
0022	Acquisitions foncières pour le compte des communes



Annexe 2

Fiches action



Fiches action par numéro d'ordre

0001	PAE Centre bourg du Taillan Médoc
0002	PAE du Chai
0003	Etude urbaine et paysagère sur le secteur de Gelès Renouille
0004	AMO Secteur de Cantinolle
0005	Parc d'activités économiques Le Chai
0006	Projet de développement économique communal
0007	Manager commerce à temps partiel
0008	Entrée de ville : giratoire RD1215 (accès secteur du Chai)
0009	Sécurisation des carrefours sur la RD 1
0010	Chemin du Four à Chaux
0011	Avenue de la Boétie
0012	Aménagement des accès du lycée Sud-Médoc et du collège Léonard De Vinci
0013	Charte architecturale et paysagère
0014	Nature en ville : trottoirs plantés, jardins partagés, paysagement des axes routiers niveau 1 et 2 dans le cadre de continuité écologique
0015	Natura 2000 "Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines" - animation et valorisation des espaces naturels et agricoles au sein de la zone Natura 2000
0016	Programme d'actions du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEANP) des Jalles
0017	Aide au financement et à l'animation de projets communaux liés au développement durable : amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, développement de l'éclairage solaire et de la sensibil
0018	Densification des points de collecte du verre sur le territoire métropolitain
0019	SDODM - Lancement d'une étude prospective de faisabilité pour la desserte en TCSP du secteur extra rocade à l'ouest de l'agglomération
0020	Création d'une piscine intercommunale
0021	Festival Plein F'art
0022	Acquisitions foncières pour le compte des communes
0023	Mise en commun du site web de Bordeaux Métropole dédié à la participation citoyenne

Fiche n°1**PAE Centre bourg du Taillan Médoc**

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Le PAE Centre bourg a été instauré par délibération du conseil de communauté de octobre 2004. L'opération a permis de réaliser les voiries et parkings nécessaires pour la desserte des opérations à venir sur le centre ville. Sur ce contrat, Bordeaux métropole s'engage à :

- mettre en œuvre les opérations de clôture de la concession d'aménagement AQUITANIS ;
- mettre en place un nouveau marché d'architecte coordonnateur, conformément à la délibération du 11/07/2014. Le marché a été notifié en février 2015 à l'agence BOLD.
- accompagner la commune dans la redéfinition du plan guide et dans l'accompagnement des futurs projets immobiliers.

La commune s'engage à faciliter la mise en œuvre, l'achèvement du programme prévisionnel de constructions qui prévoit encore la création d'environ 21 000 m² de surface de plancher supplémentaire.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser l'étude
- >Finaliser le dossier de l'opération
- >Lancer des consultations

Niveau engagement Commune :

- >Affecter une partie du FIC au financement de l'opération
- >Respecter les objectifs de mixité et de densité

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	4 500 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	40 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	20 000,00 €
2016	10 000,00 €
2017	10 000,00 €

Recettes attendues	1 300 000,00 €
--------------------	----------------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEMAITRE LAURENT

Chef de projet :

GIRARD PHILIPPE

Direction en charge de l'action :

TN00 DIRECTION TERRITORIALE OUEST

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

Préalables :

-->Autres

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Lancement de l'opération d'aménagement							
02- Montage du dossier (création/ réalisation ZAC-PUP-TAM-lotissement)							
03- Déroulement des études et/ou concertation							
04- Validation (dossier approuvé ou signature convention)							
05- Commercialisation lots et secteurs							
05- Consultations							
06- Préalables (dont fonciers)							
07- Travaux : réalisations des équipements ou aménagements publics							
08- Clôture de l'opération (mise en exploitation)							
09- Réalisation bilan complet							

Fiche n°2**PAE du Chai**

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Le programme d'aménagement d'ensemble (PAE) du Chai a été instauré par délibération du Conseil de communauté de novembre 2009. L'opération consiste à réaliser les voiries nécessaires pour la desserte des opérations à venir et à financer les classes nécessaires. En fin du précédent codev, Bordeaux Métropole a lancé la 1ère phase de travaux d'assainissement en vue de desservir l'opération Maou Ha Aquitanis. Sur ce contrat Bordeaux métropole s'engage sur la fin de la levée des préalables, à savoir: faire valider l'actualisation de l'équilibre financier du PAE, compléter l'étude d'impact par une évaluation environnementale, demander l'enquête publique DUP, prendre la déclaration de projet, poursuivre les acquisitions foncières (chemin du Chai et bassin ouest). A l'issue de cette phase, Bordeaux métropole propose de terminer la 1ère tranche des travaux d'assainissement, de réaliser la voie nouvelle et d'aménager la 1ère tranche du chemin du Chai, entre chemin de Milavy et des Graves, et dans la mesure du possible de réaliser la bassin ouest qui remplacera le fossé de stockage. La commune s'engage par ailleurs à mobiliser 20 % du FIC sur ces travaux et à financer sur ce codev les équipements de sa compétence (éclairage, plantations...). Déjà 2 classes scolaires ont été financées dans le précédent contrat ; il n'est pas prévu de financer la 3ème dans le présent codev.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Poursuivre la levée des préalables fonciers
- >Poursuivre la levée des préalables environnementaux
- >Réaliser les équipements du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage
- >Réaliser les travaux

Niveau engagement Commune :

- >Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
- >Participer au financement du PEP, contribution du FIC
- >Réaliser les équipements du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	6 900 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2 080 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	700 000,00 €
2016	800 000,00 €
2017	580 000,00 €

Recettes attendues	2 385 000,00 €
--------------------	----------------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEMAITRE LAURENT

Chef de projet :

GIRARD PHILIPPE

Direction en charge de l'action :

TN00 DIRECTION TERRITORIALE OUEST

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Préalables :

- >Réaliser les acquisitions foncières
- >Terminer la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Lancement de l'opération d'aménagement							
02- Montage du dossier (création/ réalisation ZAC-PUP-TAM-lotissement)							
03- Déroulement des études et/ou concertation							
04- Validation (dossier approuvé ou signature convention)							
05- Commercialisation lots et secteurs							
05- Consultations							
06- Préalables (dont fonciers)							
07- Travaux : réalisations des équipements ou aménagements publics							
08- Clôture de l'opération (mise en exploitation)							
09- Réalisation bilan complet							

Fiche n°3**Etude urbaine et paysagère sur le secteur de Gelès Renouille**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Compte tenu de ses caractéristiques, notamment environnementales et paysagères, et du potentiel de développement urbain que représente le vaste secteur de Gelès-Renouille-Hontane (181,4 hectares) pour la commune du Taillan-Médoc et la métropole, et des risques de division parcellaire avec des systèmes de voies d'accès, la Bordeaux Métropole et la Ville ont la volonté d'encadrer l'urbanisation de ce site. Dans cette optique, suite à une première étude réalisée par l'A'urba en 2007-2008 qui fixait des grandes orientations d'aménagement de tout le secteur Nord de la commune, suite à une étude urbaine menée sur le secteur limitrophe de Cassenore-Puy du Luc, et compte tenu de la pression foncière et immobilière connue sur ce territoire, Bordeaux Métropole a décidé de lancer une étude urbaine pré-opérationnelle visant à définir une stratégie de développement, un scénario d'aménagement et le ou les modes opératoires permettant de le mettre en œuvre.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser l'étude pré opérationnelle
- >Valider l'étude
- >Assurer une veille foncière
- >Lever les préalables fonciers
- >Engager les procédures d'évolution réglementaire du PLU nécessaires à la réalisation du projet
- >Mener la concertation
- >Initier la démarche/lancer l'opération

Niveau engagement Commune :

- >Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
- >Participer à la démarche
- >Accompagner techniquement une démarche/une étude
- >Participer aux études
- >Valider l'étude
- >Valider l'étude et les suites opérationnelles proposées (mode opératoire, outils opérationnels)

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	215 869,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	215 869,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEMAITRE LAURENT

Chef de projet :

GERBEAU-MORIN CELINE

Direction en charge de l'action :

UB00 DIRECTION DE L'URBANISME

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Programmation de l'étude urbaine (DE)							
02- Rédaction du cahier des charges							
03- Consultation							
04- Désignation de l'équipe de maîtrise d'oeuvre urbaine							
05- Déroulement de l'étude urbaine + études d'impact, desserte énergétique, analyse zone humide si nécessaire							
06- Présentation des conclusions de l'étude							
07- Validation des conclusions de l'étude urbaine (dont mode opératoire)							
08- Instauration d'un périmètre de prise en considération du projet urbain si besoin							

Fiche n°4**AMO Secteur de Cantinolle**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

L'ensemble des enjeux métropolitains stratégiques qui se jouent sur ce territoire suppose l'élaboration d'une stratégie d'ensemble partagée et concertée permettant de repenser les grandes vocations de ce territoire dans une vision globale et qualitative : accueil et préservation de sites et d'équipements de niveau d'agglomération, zone d'accueil d'activités économiques parfois en contradiction avec les contraintes naturelles, question de la mixité des fonctions, question des continuités paysagères et naturelles, liens avec le cœur de bourg d'Eysines et du Taillan-Médoc, maîtrise des effets induits de l'arrivée du tramway, etc.

Aujourd'hui la multiplicité des projets et des maîtres d'ouvrage, ainsi que leur degré varié de définition, imposent la mise en place d'une démarche partagée et d'une même interface de projet, seules susceptibles de garantir la cohérence des aménagements et des phasages opérationnels sur ce territoire. Ce constat va d'ailleurs dans le sens de la demande d'ingénierie des trois communes auprès de Bordeaux Métropole. Cette mission d'AMO vient conforter cette démarche au travers de ses trois missions et de sa durée assez longue (4 ans).

La commune souhaite que Bordeaux Métropole engage des discussions avec le gérant de la casse - auto DIATAN, en vue de libérer le foncier.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Assurer une assistance technique/
ingénierie/animation
-->Réaliser la prestation

Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	310 691,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €
Recettes attendues	0,00 €

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEMAITRE LAURENT

Chef de projet :

GERBEAU-MORIN CELINE

Direction en charge de l'action :

UB00 DIRECTION DE L'URBANISME

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Autres
-->Commune
-->Conseil Général

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Définition du besoin							
02-Quantification du temps d'ingénierie Bordeaux Métropole							
03-Réalisation de la prestation							
04-Cloture de la prestation							

Fiche n°5**Parc d'activités économiques Le Chai**

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Mise au point d'une opération d'aménagement économique efficiente (production dans des coûts et délais minimaux d'une offre foncière adaptée aux besoins des entreprises et au marché local) et bien insérée dans son environnement urbain, en relation avec l'étude urbaine complémentaire réalisée au dernier contrat.

Bordeaux Métropole s'engage à :

- définir les typologies d'entreprises et les lots à développer ;
- maîtriser le foncier ;
- Assurer la desserte de l'opération à partir de l'accès projeté sur la RD 1215, en garantissant la faisabilité technique, juridique et financière
- céder le foncier directement aux utilisateurs ou à un ensemblier (selon décision de la commune) sur la base de consultation(s).

(Par ailleurs, une autre fiche action prévoit la réalisation du giratoire d'accès depuis la RD 1215 à la délivrance du permis d'aménager)

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Lever les préalables fonciers
- >Céder le foncier
- >Initier la démarche/lancer l'opération
- >Commercialiser des îlots
- >Participation au titre du PAE

Niveau engagement Commune :

- >Participer à la démarche
- >Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
- >Valider l'étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	300 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	320 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	220 000,00 €
2017	100 000,00 €

Recettes attendues	340 000,00 €
--------------------	--------------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEMAITRE LAURENT

Chef de projet :

BIRGI JULIEN

Direction en charge de l'action :

BD00 DIRECTION DES ENTREPRISES ET DE L'ATTRACTIVITE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Autres

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Lancement de l'opération d'aménagement							
02- Montage du dossier (création/ réalisation ZAC-PUP-TAM-lotissement)							
03- Déroulement des études et/ou concertation							
04- Validation (dossier approuvé ou signature convention)							
05- Commercialisation lots et secteurs							
05- Consultations							
06- Préalables (dont fonciers)							
07- Travaux : réalisations des équipements ou aménagements publics							
08- Clôture de l'opération (mise en exploitation)							
09- Réalisation bilan complet							

Fiche n°6**Projet de développement économique communal**

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Définition du projet de développement économique de la commune à partir de l'identification de segments d'activités dynamiques (tissu entrepreneurial du Haut-Médoc), de porteurs de projets locaux et d'opportunités foncières et immobilières.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser l'étude

Niveau engagement Commune :

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEMAITRE LAURENT

Chef de projet :

BIRGI JULIEN

Direction en charge de l'action :

BD00 DIRECTION DES ENTREPRISES ET DE L'ATTRACTIVITE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Autres

-->Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Déroulement de l'action							
02-Validation de la demande de subvention							
03-Attribution de la demande de subvention							

Fiche n°7**Manager commerce à temps partiel**

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Afin, d'une part, d'accompagner les commerçants du centre bourg et de préparer les conditions d'implantation de nouveaux commerçants, Bordeaux Métropole examinera la possibilité de mettre à disposition de la commune du Taillan-Médoc un poste de manager commerce, mutualisé avec d'autres communes.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Assurer une assistance technique/
ingénierie/animation
-->Signature d'une convention

Niveau engagement Commune :

-->Accompagner financièrement le programme
-->Signer une convention

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	40 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	12 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	4 000,00 €
2016	4 000,00 €
2017	4 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEMAITRE LAURENT

Chef de projet :

JEANJOT MARIE-CHRISTINE

Direction en charge de l'action :

BD00 DIRECTION DES ENTREPRISES ET DE L'ATTRACTIVITE

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Autre(s) acteur(s) :

-->Autres
-->Bordeaux Métropole

Préalables :

-->Signature de convention

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Déroulement de l'action							
02-Validation de la demande de subvention							
03-Attribution de la demande de subvention							

Fiche n°8**Entrée de ville : giratoire RD1215 (accès secteur du Chai)**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Faciliter et sécuriser l'accès au secteur du Chai à partir de la RD 1215. Cette nouvelle entrée de ville devrait notamment permettre l'accès à une nouvelle zone d'activité économique à créer, dans le cadre du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) du Chai. Bordeaux Métropole s'engage à recalculer l'étude AVP en fonction de la localisation de la future voie d'accès vers le chemin du Chai et à lever les préalables fonciers (acquisition foncières).

La CDF (confirmation de décision de faire) sera prise au moment de la délivrance des permis d'aménager de la zone économique, sous réserve de l'accord du Conseil départemental. Les travaux pourront débuter sur ce contrat en fonction.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser les études avant projet
- >Lever les préalables fonciers
- >Lancer des consultations
- >Réaliser les travaux

Niveau engagement Commune :

- >Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
- >Accompagner techniquement une démarche/une étude
- >Valider l'étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	1 350 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 350 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	100 000,00 €
2017	1 250 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEMAITRE LAURENT

Chef de projet :

GIRARD PHILIPPE

Direction en charge de l'action :

TN00 DIRECTION TERRITORIALE OUEST

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							

Fiche n°9**Sécurisation des carrefours sur la RD 1**

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Sécurisation de deux carrefours sur la RD 1 avenue de Soulac :

- Soulac / Foin / Tanais ;
- Soulac / Mathyadeux.

Bordeaux Métropole s'engage sur la réalisation de l'étude préliminaire et de l'AVP sur ce secteur, ainsi que sur la levée des préalables fonciers et environnementaux en fonction des résultats des études. Une attention particulière sera apportée à l'aménagement de la zone autour de l'arrêt de bus, afin de la sécuriser.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser les études préalables
- >Réaliser les études avant projet
- >Lever les préalables fonciers
- >Lever des préalables environnementaux (étude d'impact, dossier loi sur l'eau)

Niveau engagement Commune :

- >Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
- >Participer aux études
- >Valider l'étude préliminaire
- >Valider l'Avant Projet
- >Mener la concertation

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	150 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	50 000,00 €
2016	50 000,00 €
2017	50 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEMAITRE LAURENT

Chef de projet :

GREGOIRE NADINE

Direction en charge de l'action :

TN00 DIRECTION TERRITORIALE OUEST

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							
12- Remise de l'ouvrage au gestionnaire							

Fiche n°10**Chemin du Four à Chaux**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Requalification de la voie, sécurisation des déplacements piétons et deux roues .
 Réadaptation du projet pour un aménagement plus économique et moins ambitieux.

Bordeaux Métropole s'engage à actualiser l'AVP et le dossier de DUP et à continuer la levée des préalables fonciers.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser les études avant projet
 -->Lever les préalables fonciers

Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche
 -->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
 -->Valider l'Avant Projet
 -->Mener la concertation

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	3 803 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 403 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	403 000,00 €
2016	500 000,00 €
2017	500 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEMAITRE LAURENT

Chef de projet :

GREGOIRE NADINE

Direction en charge de l'action :

TN00 DIRECTION TERRITORIALE OUEST

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							

Fiche n°11**Avenue de la Boétie**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Tronçon 1 : cimetière à l'allée du curé.
Bordeaux Métropole s'engage à finaliser les travaux.

Tronçon 2 : de l'allée du curé à l'avenue du stade.
Bordeaux Métropole s'engage à réaliser les régularisations des acquisitions ainsi qu' à actualiser et valider l'AVP.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser les études avant projet
-->Poursuivre la levée des préalables fonciers

Niveau engagement Commune :

-->Valider l'Avant Projet
-->Mener la concertation

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	2 100 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	100 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	100 000,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEMAITRE LAURENT

Chef de projet :

GREGOIRE NADINE

Direction en charge de l'action :

TN00 DIRECTION TERRITORIALE OUEST

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05- Levée des préalables fonciers							
07- Consultation maîtrise d'oeuvre							
08- AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10- Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							
12- Remise de l'ouvrage au gestionnaire							

Fiche n°12**Aménagement des accès du lycée Sud-Médoc et du collège Léonard De Vinci**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Amélioration et sécurisation des accès tous modes aux lycée Sud-Médoc et collège Léonard De Vinci, des conditions de stationnement et du cadre paysager. La Métropole s'engage à réaliser l'étude AVP et les travaux comprenant la construction d'une halte voyageur, ainsi qu'une aire de covoiturage.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Prendre la confirmation de décision de faire (Jalon GSP)
- >Réaliser les études avant projet
- >Réaliser les travaux

Niveau engagement Commune :

- >Accompagner techniquement une démarche/une étude
- >Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
- >Valider l'Avant Projet
- >Mener la concertation

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	800 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	800 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	400 000,00 €
2017	400 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEMAITRE LAURENT

Chef de projet :

GIRARD PHILIPPE

Direction en charge de l'action :

TN00 DIRECTION TERRITORIALE OUEST

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							
12- Remise de l'ouvrage au gestionnaire							

Fiche n°13**Charte architecturale et paysagère**

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

L'élaboration d'une charte architecturale et paysagère va permettre d'établir un diagnostic du patrimoine architectural (patrimoine ancien et tissus urbains contemporains) et la définition des unités paysagères de la commune. Des préconisations seront également faites afin de développer une politique de conservation et de valorisation du patrimoine bâti et du patrimoine paysager. Il s'agira aussi de travailler sur la résorption de points noirs architecturaux et paysagers. Une attention particulière sera portée sur les continuités écologiques à différentes échelles (existantes, à créer ou à conforter). L'étude pourra également contenir un programme d'actions pour répondre aux enjeux mis en avant.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Participer à l'étude
 -->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

-->Réaliser l'étude
 -->Valider l'étude
 -->Prendre la décision des suites de l'étude
 -->Formaliser la demande de financement

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	40 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	20 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	5 000,00 €
2016	15 000,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEMAITRE LAURENT

Chef de projet :

DESURMONT ANNE

Direction en charge de l'action :

UD00 DIRECTION DE LA NATURE

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Autre(s) acteur(s) :

-->Autres

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Déroulement de l'action							
02-Validation de la demande de subvention							
03-Attribution de la demande de subvention							

Fiche n°14

Nature en ville : trottoirs plantés, jardins partagés, paysagement des axes routiers niveau 1 et 2 dans le cadre de continuité écologique

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

La Ville souhaite protéger et favoriser la nature en ville au travers différentes actions :

- développement des trottoirs plantés (4 000 €/an) dont la convention avec Bordeaux Métropole est déjà faite (concertation auprès des habitants, travaux de plantation sur trottoirs) ;
 - valorisation de continuités écologiques dont celles accompagnant les axes routiers de niveau 1 et 2 (avenue La Boétie 35 000 € en 2015 et chemin du four à Chaux 20 000 € en 2017) ;
 - végétalisation du cimetière (10 000 € en 2015) ;
 - végétalisation de la place publique (identifiée comme un îlot de chaleur - 10 000 € en 2015).
- Des études et des travaux sont envisagés.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

- >Participer à l'étude
- >Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation
- >Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

- >Réaliser l'étude
- >Valider l'étude et les suites opérationnelles proposées (mode opératoire, outils opérationnels)
- >Prendre la décision des suites de l'étude
- >Mener la concertation
- >Apporter un soutien financier
- >Participer à la réception des travaux
- >Formaliser la demande de financement
- >Partager des fichiers ou informations

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	174 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	59 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	59 000,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :

Référent :

LEMAITRE LAURENT

Chef de projet :

DESURMONT ANNE

Direction en charge de l'action :

UD00 DIRECTION DE LA NATURE

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Autre(s) acteur(s) :

- >Autres
- >Bordeaux Métropole
- >Commune

Préalables :

- >Participation des habitants

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Déroulement de l'action							
02-Validation de la demande de subvention							
03-Attribution de la demande de subvention	1		5				

Fiche n°15**Natura 2000 "Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines" - animation et valorisation des espaces naturels et agricoles au sein de la zone Natura 2000**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Natura 2000 est un ensemble de sites naturels et agricoles, identifiés au niveau européen pour la rareté ou la fragilité des espèces et des habitats qu'ils abritent.

En 2012, Bordeaux Métropole s'est vue confier l'animation du site Natura 2000 du "Réseau hydrographique des jalles de Saint-Médard et d'Eysines". Cette phase d'animation se manifeste par l'adhésion libre des communes, des propriétaires et des gestionnaires à la Charte Natura 2000, ainsi qu'à différents types de contrats cofinancés par l'Europe et l'État, et rémunérant des actions en faveur de la biodiversité.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEMAITRE LAURENT

Chef de projet :

SUFFRAN YVES

Direction en charge de l'action :

UD00 DIRECTION DE LA NATURE

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Autre(s) acteur(s) :

-->Association

-->Autres

-->Commune

-->Etat

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Définition du besoin							
02-Quantification du temps d'ingénierie Bordeaux Métropole							
03-Réalisation de la prestation							
04-Cloture de la prestation							

Fiche n°16**Programme d'actions du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEANP) des Jalles**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Le programme d'action du PEANP des Jalles concerne 6 communes territorialement ; le budget global (3 millions d'euro) doit donc être répartie entre toutes, mais aussi avec Bordeaux Métropole lorsque les actions réalisées seront métropolitaines.

En 2012, le Conseil général a créé un Périmètre de protection et de préemption des espaces agricoles et naturels périurbains, le PEANP des Jalles à la demande de Bordeaux Métropole et des communes concernées.

Le PEANP des Jalles s'étend sur 785 ha sur 6 communes : Eysines, Bruges, Saint-Médard-en-Jalles, Blanquefort, Le Haillan et Le Taillan-Médoc. Le site comprend une vallée maraîchère à l'Est et un site de captage d'eau potable à l'ouest.

Depuis février 2014, Bordeaux Métropole a été désignée comme l'opérateur local le plus cohérent pour porter l'animation des PEANP sur son territoire, en lien avec les collectivités territoriales ad hoc (Conseil Général, Conseil Régional et Agence de l'Eau) ainsi qu'avec les partenaires territoriaux compétents en termes de préservation de la biodiversité et développement d'une agriculture alimentaire locale.

Deux bureaux d'études travaillent actuellement sur un plan d'action pour le PEANP des Jalles, qui sera validé en fin d'année 2014 pour une durée de 10 ans (2015-2025). L'objectif premier est la vocation maraîchère de cette zone, mais le but est également d'intégrer la protection de la biodiversité de manière transversale. D'autres pistes d'action concernent l'animation foncière (terrains en friche à valoriser en maraîchage), la vente en circuits courts et l'ouverture au public.

Les actions du programme s'inscrivent donc dans 3 axes : "maintien d'une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement", "protéger et restaurer les richesses naturelles du site" et "le dialogue, la valorisation du site et l'animation".

Bordeaux Métropole s'engage dans le maintien d'une agriculture de proximité et de protection des milieux naturels, enjeux qui sont soulignés notamment dans les objectifs attribués pour les métropoles.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Assurer une veille foncière
- >Faire de la réserve foncière
- >Engager les procédures d'évolution réglementaire du PLU nécessaires à la réalisation du projet
- >Mener la concertation
- >Accompagner financièrement le programme
- >Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation
- >Étudier la demande de financement
- >Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur
- >Prendre en charge une partie des investissements

Niveau engagement Commune :

- >Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
- >Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
- >Identifier un terrain
- >Racheter le foncier
- >Accompagner financièrement le programme
- >Apporter un soutien financier
- >Signer une convention
- >Accepter les évolutions du PLU
- >Formaliser la demande de financement
- >Partager des fichiers ou informations

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	10 000 000,00 €
--------------------------	-----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2 550 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	850 000,00 €
2016	850 000,00 €
2017	850 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEMAITRE LAURENT

Chef de projet :

MATTMANN RONJA

Direction en charge de l'action :

UD00 DIRECTION DE LA NATURE

Maîtrise d'ouvrage :

Autres

Autre(s) acteur(s) :

-->Association
 -->Autres
 -->Bordeaux Métropole
 -->Commune
 -->Conseil Général
 -->Conseil Régional
 -->Etat
 -->VILLE

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Définition du besoin							
02-Quantification du temps d'ingénierie Bordeaux Métropole							
03-Réalisation de la prestation							
04-Cloture de la prestation							

Fiche n°17**Aide au financement et à l'animation de projets communaux liés au développement durable : amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, développement de l'éclairage solaire et de la sensibil**

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Bordeaux Métropole souhaite favoriser l'émergence de démarches et de projets de développement durable sur son territoire.

Elle désire apporter aux communes porteuses de ce type de projets, l'accompagnement et le soutien financier nécessaires à leur réalisation.

Les communes partenaires s'engagent, en contrepartie, à participer aux travaux des différents réseaux métropolitains en lien avec le développement durable et à contribuer, en 2015, à la mise à jour et redéfinition de la politique de développement durable de la Métropole.

La commune du Taillan-Médoc engagée dans une démarche Agenda 21 depuis 2009 souhaite poursuivre la mise en œuvre de son plan d'actions. Elle entend notamment décliner le volet « climat » de son Agenda 21 et propose des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique de ses bâtiments, de développement de l'éclairage public solaire et de développement de la sensibilisation du public.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation
-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
-->Participer aux études

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	60 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	30 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	10 000,00 €
2016	10 000,00 €
2017	10 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEMAITRE LAURENT

Chef de projet :

SEIGNEUR KARINE

Direction en charge de l'action :

BC00 DIRECTION DEVELOPPEMENT DURABLE ET PARTICIPATION

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Autre(s) acteur(s) :

-->Bordeaux Métropole
-->Commune

Préalables :

-->Négociation partenariale
-->Signature de convention

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Déroulement de l'action							
02-Validation de la demande de subvention							
03-Attribution de la demande de subvention							

Fiche n°18**Densification des points de collecte du verre sur le territoire métropolitain**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Déploiement des bornes à verre selon un objectif d'1 point de collecte pour 500 habitants. Bordeaux Métropole doit implanter 3 points de collecte supplémentaires sur la commune qui facilitera ces implantations et assurera la concertation nécessaire le cas échéant.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser l'étude
-->Réaliser les travaux
-->Réaliser la prestation

Niveau engagement Commune :

-->Participer aux études
-->Valider l'Avant Projet
-->Mener la concertation

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEMAITRE LAURENT

Chef de projet :

ROQUES HELENE

Direction en charge de l'action :

TF00 DIRECTION COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

Préalables :

-->Préalables environnementaux (études d'impact, dossier loi sur l'eau)

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Définition du besoin : programme							
02-Décision de faire							
03-Consultation							
04-Préalables							
05-Réalisation de l'étude							
06-Validation des conclusions de l'étude							

Fiche n°19

SDODM - Lancement d'une étude prospective de faisabilité pour la desserte en TCSP du secteur extra rocade à l'ouest de l'agglomération

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Il s'agit de s'interroger sur la pertinence de développer une liaison en TCSP en prolongement de la liaison Mérignac aéroport - pôle de Pessac Alouette qui desservirait les grandes zones d'emplois de l'arc économique de l'ouest de l'agglomération (Bioparc, zone aéroportuaire, Dassault...). L'étude déterminera également si il y a un intérêt, dans un second temps, à prolonger la liaison au sud vers Gradignan, Villenave d'Ornon et Bègles et, au nord, vers Le Haillan, Eysines, St Médard-en-Jalles, le Taillan-Médoc, Bruges, Blanquefort et Bordeaux Lac. L'amélioration de la desserte de Martignas-sur-Jalle sera également étudiée dans le cadre de cette étude.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

-->Réaliser l'étude
-->Valider l'étude

Niveau engagement Commune :

-->Participer aux études

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	240 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	240 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	240 000,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :

Référent :

LEMAITRE LAURENT

Chef de projet :

DI MATTEO GERALDINE

Direction en charge de l'action :

KB00 DIRECTION STRATEGIE ET ETUDES DE DEPLACEMENTS

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->VILLE

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Définition du besoin : programme							
02-Décision de faire							
03-Consultation							
04-Préalables							
05-Réalisation de l'étude							
06-Validation des conclusions de l'étude							

Fiche n°20

Création d'une piscine intercommunale

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Demande de fonds de concours RI sport. Construction d'une piscine intercommunale avec Saint-Aubin-de-Médoc et Saint-Médard-en-Jalles.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

-->Réaliser l'opération

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	11 700 000,00 €
--------------------------	-----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	450 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	0,00 €
2017	450 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEMAITRE LAURENT

Chef de projet :

FAURE-NEMERY

Direction en charge de l'action :

BB00 DIRECTION STRATEGIES METROPOLITAINES ET INNOVATION

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

Préalables :

-->Signature de convention

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Déroulement de l'action							
02-Validation de la demande de subvention							
03-Attribution de la demande de subvention							

Fiche n°21**Festival Plein F'art**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

La commune du Taillan-Médoc organise depuis 6 ans le festival Plein F'Art (théâtre de rue et musique actuelle) qui se déroule cette année encore au Parc du Vivier. Ce festival est né de la volonté municipale de développer et de créer un temps culturel permettant la porosité des différents champs artistiques (musique, arts plastiques, arts graphiques, théâtre de rue, théâtre burlesque et cirque), dédié à un large public.

Plein F'Art a pour ambition de proposer sur une même soirée une programmation pluridisciplinaire mêlant les concerts de musiques actuelles, les arts de la rue et une exposition d'art graphique par un aménagement artistique du parc.

L'événement est inscrit dans le cadre de l'Eté métropolitain. Il bénéficie dans ce cadre d'un travail de mutualisation avec le pôle cirque de Bègles et ainsi d'une programmation itinérante.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

-->Formaliser la demande de financement

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	15 000,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2015	5 000,00 €
2016	5 000,00 €
2017	5 000,00 €
Recettes attendues	0,00 €

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEMAITRE LAURENT

Chef de projet :

FRANCHI MARCO

Direction en charge de l'action :

UA01 MISSION URBANITE ET CULTURES

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Déroulement de l'action							
02-Validation de la demande de subvention							
03-Attribution de la demande de subvention							

Fiche n°22**Acquisitions foncières pour le compte des communes**

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Conformément à la délibération métropolitaine de juin 2007, Bordeaux Métropole s'engage à acquérir le bien puis à le céder à la commune dans un délai de 2 ans reconductible une fois. A cette issue, la commune sera consultée pour connaître l'évolution du projet envisagé sur ce bien. Sans projet, Bordeaux Métropole pourra, en accord avec la commune, remettre le bien à la vente via le marché immobilier des notaires, après avoir purgé le droit de rétrocession.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Faire de la réserve foncière

Niveau engagement Commune :

-->Racheter le foncier

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €
Recettes attendues	0,00 €

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEMAITRE LAURENT

Chef de projet :

CABRERA FABIENNE

Direction en charge de l'action :

UC00 DIRECTION DU FONCIER

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Définition du besoin							
02-Quantification du temps d'ingénierie Bordeaux Métropole							
03-Réalisation de la prestation							
04-Cloture de la prestation							

Fiche n°23**Mise en commun du site web de Bordeaux Métropole dédié à la participation citoyenne**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Bordeaux Métropole dispose depuis 2007 d'un site web (www.participation.bordeaux-metropole.fr) qui lui permet d'élargir le public susceptible de s'informer et de participer à ses projets.

Le site étant devenu obsolète, Bordeaux Métropole a choisi d'en créer un nouveau qui respectera diverses contraintes juridiques et s'adaptera aux nouveaux usages numériques.

Elle propose également que ce nouveau site soit mis à disposition des communes qui souhaiteront l'utiliser pour mener des démarches participatives numériques sur leurs propres projets (sous maîtrise d'ouvrage communale).

L'investissement sera financé à 100 % par Bordeaux Métropole ; le montant estimé de l'action est le coût global de l'opération pour Bordeaux Métropole et toutes les communes concernées. De leur côté, les communes volontaires pourront contribuer à diverses étapes du projet, afin qu'il réponde à leurs contextes spécifiques et exigences de personnalisation. Ce travail de co-élaboration n'implique aucun engagement à utiliser le nouveau site : les communes choisiront de l'utiliser ou pas à partir de sa livraison (prévue pour la fin de l'année 2015).

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser l'étude
- >Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation
- >Réaliser la prestation

Niveau engagement Commune :

- >Participer aux études

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	240 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	240 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	108 000,00 €
2016	66 000,00 €
2017	66 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEMAITRE LAURENT

Chef de projet :

LANNES Virginie

Direction en charge de l'action :

BC00 DIRECTION DEVELOPPEMENT DURABLE ET PARTICIPATION

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

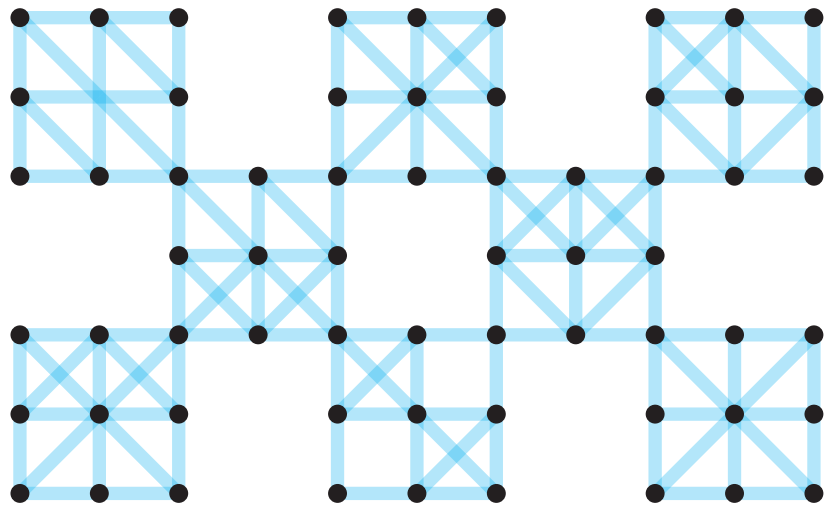
-->Commune

Préalables :

-->Négociation partenariale

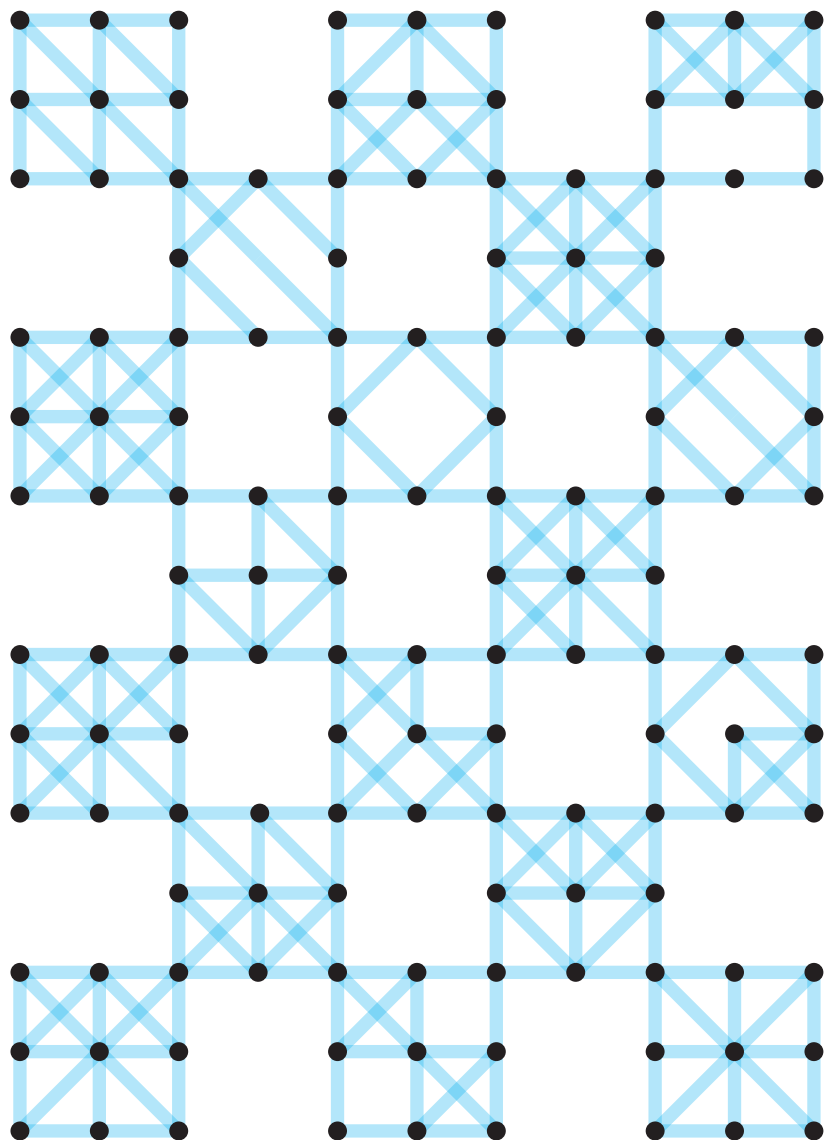
5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Définition du besoin							
02-Quantification du temps d'ingénierie Bordeaux Métropole							
03-Réalisation de la prestation							
04-Cloture de la prestation							



Annexe 3

Rétrocessions foncières
au bénéfice de la commune



Direction du Foncier

LE TAILLAN MEDOC

ETAT DES BIENS IMMOBILIERS PREEMPTES A DES FINS COMMUNALES

DESIGNATION DES BIENS			PROCEDURE D'ACQUISITION			PORTAGE FONCIER		CESSION COMMUNE	OBSERVATIONS
Adresse du bien Ancien propriétaire	Référence cadastrale	Date décision de Préemption	Date acte	Numéro dossier	Prix d'acquisition actualisé (en €)	Date envoi convention à la commune	Date signature convention	Date acte d'acquisition par commune	
75 avenue de la Boétie (BIRON)	AV 417	10/01/2006	29/01/2006	06 A 115	187 808,88	14/04/2006 modifiée le 01/06/2006	non signée	(échéance maximale 2010)	Voirie et habitat (SMS au PLU) Acquisition directe par Gironde-Habitat de l'emprise de la S.M.S. à revoir du fait de l'évolution du projet de voirie affectant la parcelle
2 rue de Lacaussade (BERTIN)	AS 393 et 551	26/06/2013	26/09/2013	13 A 251	763 566,27 €	21/06/2013	05/05/2014	(échéance maximale 2017)	Aménagement de services publics dans le Centre-bourg dans le cadre de l'E.R. N° 9.LT9b du P.L.U.(agrandissement salle polyvalente et Relais Assistante Maternelle)
TOTAL ACTUALISE (au 31.03.2015)					951 375,15 €				

